

Décision relative à la demande de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de retrait de l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante **AMINO INSIDE***

de la société **2F OUEST**

enregistrée sous le **n° 2021-1776**

L'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante référencée ci-après **est retirée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales

Nom du produit	AMINO INSIDE	
Type de produit	Produit de revente	
Catégorie du produit	Ensemble de produits	
Titulaire	2F OUEST ZI La Hautière BP 12 35590 L'HERMITAGE FRANCE	
Produit de référence	Nom commercial N° AMM	AMINOVITAL 1170605
Classe - Type	Matière fertilisante – Poudre soluble d'acides aminés d'origine animale	
Etat physique	Poudre	
Numéro d'intrant	994-2017.01	
Numéro d'AMM	6170006	

Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	6 mois à compter de la présente décision
Date limite pour l'élimination, le stockage et l'utilisation des stocks existants	12 mois à compter de la présente décision

A Maisons-Alfort, le 16 JUIL. 2021

Pour le directeur général et par délégation
 La directrice des autorisations
 de mise sur le marché


 Marie-Christine de GUENIN